



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
6 mars 2018	11	1		1	

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 mars 2018,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°03 : Budget Primitif de l'année 2018

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU le projet de budget primitif du Syndicat des Eaux de la Région Messine joint,

DECIDE D'ADOPTER le Budget Primitif 2018 arrêté à 10 018 178 € de dépenses et de recettes,

CHARGE Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine, de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2018, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,

AUTORISE Monsieur le Président, à passer les actes et contrats liés à sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat peut prétendre

Le Président du SERM

René DARBOIS